plus habile ni montré plus de talent ; mais, ils font remarquer que, suivant son habitude, il en a pris à son aise avec la vérité, en niant qu'il soit intervenu, à Rennes, alors que Me Labori, il y a quelques jours, a hautement proclamé le contraire. Ils font observer également avec quelles précautions M. Waldeck-Rousseau réserve la faculté, pour Dreyfus, de tout remettre en question ; ils ajoutent que tout son discours trahit ses sentiments intimes par rapport à Dreyfus et sa préoccupation d'organiser, sous couleur d'apaisement, un régime de combat.

Le mot de charte nécessaire du parti républicain est très commenté ; la charte qu'entend donner à la République M. Waldeck-Rousseau n'est autre que l'ensemble des projets liberticides qu'il a déposés sur les associations et sur l'enseignement ; nous reculons, d'un coup, de vingt ans en arrière, dit, dans un groupe, M. de Marcère. Serons-nous donc toujours à la veille de fonder définitivement la République ?

Le sophisme du Président du conseil a néanmoins produit grand effet dans ce milieu éminemment favorable et il est probable que le projet du Gouvernement sera voté avec ce caractère inattendu qu'il constituera la préface d'une nouvelle guerre aux catholiques, plus sauvage que toutes celles qui l'ont précédée.

La séance est reprise à 4 h. 30.

L'affichage

Après une intervention de M. Milliard, la discussion générale est close.

Le président. — J'ai reçu cinq propositions d'affichage du discours de M. le président du conseil ; il y a une demande de scrutin.

Le scrutin est ouvert sur la motion d'affichage ; on s'abstient beaucoup ; au centre l'animation est grande.

Le président proclame les résultats : Votants 219, majorité absolue 110 ; pour 178, contre 41. L'affichage est voté. (Applaudissements et acclamations à l'extrême-gauche)

Discours de M. Franck-Chauveau

M. Franck-Chauveau demande le renvoi du projet à la Commission. Ce projet procurera-t-il l'apaisement ? Le gouvernement lui-même n'en est pas bien sûr. Il supprimera quelques procès, changera la juridiction pour quelques autres, mais il ne produira pas l'apaisement.

Le président du conseil. — Le gouvernement considérerait le renvoi comme un échec pour le projet. (Mouvement).

Le renvoi est repoussé par 175 voix contre 101.

Le Sénat décide de passer à la discussion de l'article unique du projet.

M. le président. — MM. Milliard et Fruchier avaient déposé un article additionnel qu'ils ont transformé en contre-projet. Il est ainsi conçu : « Amnistie pleine et entière est accordée aux condamnés pour crimes tombant sous l'application de l'article 89 du code pénal, commis depuis le premier janvier 1898 ».

M. Fruchier défend son contre-projet.

M. Waldeck-Rousseau demande au Sénat de repousser le contre-projet qui est rejeté.

Déclaration de la droite

M. Le Provost de Launay. — Plusieurs de mes amis et moi voterons contre ce projet mesquin et mal nommé ; ce n'est pas une amnistie, c'est un dessaisissement au profit de trois personnes que tout le monde connaît. Ce projet est fait pour retirer des juges à Mme Henry, aux membres du conseil de guerre odieusement diffamé et accusé d'avoir condamné par ordre (Applaudissements à droite). Il n'empêchera pas, d'ailleurs, la reprise de l'affaire Dreyfus, puisqu'on veut la faire renaître avec l'aide de la police de sûreté qui était hier encore au service du condamné. (Nouveaux applaudissements sur les mêmes bancs)

Votre projet laisse en exil les bons Français qui ne pensent pas politiquement comme vous, et que vous avez fait condamner par un tribunal politique (Nouveaux applaudissements sur les mêmes bancs).

Vous n'êtes impitoyables que pour de bons Français ; ceux-là ne sont pas des Allemands d'hier (Bravos répétés à droite, vive sensation).

Cette amnistie pour des Français que vous avez exilés ou jetés en prison, elle vous sera imposée par le pays ; leurs juges ont été décimés par les électeurs au lendemain de la Haute-Cour ; les élections municipales ont suivi et enfin les élections législatives compléteront l'œuvre de réparation. (Applaudissements prolongés à droite).

Le vote du projet

Après d'autres interventions, le projet d'ngouvernement est mis aux voix ; il est adopté par deux cent trente-huit voix contre trente-quatre. (Long mouvement).

Ce projet ne comporte qu'un article ainsi conçu : « L'action publique est éteinte à raison des faits se rattachant à l'affaire Dreyfus antérieurs à la promulgation de la présente loi, et qui n'ont pas donné lieu à une décision de justice définitive avant cette promulgation. Sont exceptées toutefois les infractions prévues et réprimées par les articles 235, 296, 297, 298, 302 et 304 du code pénal.

« L'action civile à raison des mêmes faits ne pourra être portée que devant la juridiction civile, alors même que la juridiction répressive serait saisie, sans qu'on puisse opposer au demandeur la fin de non-recevoir tirée de l'article 46 de la loi du 29 juillet 1881 ».

LE RÉGIME DES SUCCESSIONS

Le président. — J'ai reçu un décret du président de la République portant retrait du projet de loi modifiant le régime fiscal des successions (Mouvement).

Le Sénat s'ajourne à jeudi à 3 heures. La séance est levée à 5 heures 55.

LES ÉVÈNEMENTS DE CHINE

EUROPÉENS ATTAQUÉS, — TUÉS ET BLESSÉS — LES PRISONNIERS

Tien-Tsin, 2 juin. — Le consul français de Tien-Tsin a reçu aujourd'hui un télégramme de prêtres français résidant à Tao-Teng-Feu ainsi que des messages apportés par courrier annonçant que le 31 mai, trois Européens, [illegible] femmes et enfants, qui [illegible] réfugier à Tien-Tsin, ont été attaqués par plus de sept cents Boxers armés de fusils et de lances.

Quatre étrangers ont été tués et beaucoup ont été blessés.

Le sort des autres est inconnu. Ils se sont défendus ; mais comme ils n'avaient que très peu de munitions, il ne leur était pas possible de repousser leurs agresseurs.

ARRIVÉE DES FORCES EUROPÉENNES

Tien-Tsin, 2 juin. — Le navire de guerre anglais le « Ceinturion », ayant l'amiral à bord, et le navire de guerre italien « Calabria » sont arrivés.

Outre les navires de guerre chinois, il y a maintenant trois navires de guerre en deçà des forts et 12 au-delà.

Les troupes allemandes sont attendues ici samedi et les troupes japonaises lundi. Le pays est tranquille.

A MA VILLE NATALE

O Sol mélancolique, ô Cité sans soleil,
Ville de grands murs noirs et de vastes usines,
Tu n'as pour te parer ni vignes, ni collines,
Et je t'aime pourtant d'un amour sans pareil
O Terre sans histoire, ô Cité sans soleil.

Toi qui portes si haut la volonté de vivre,
Et, qui, telle une Reine étalant ses bijoux,
Montres de tes métiers l'acier luisant et doux,
J'admire ton ardeur de Cité jeune et libre,
Toi qui portes si haut la volonté de vivre.

Ruche immense et toujours noire de travailleurs,
Tes fils, comme autrefois les blanches caravelles,
Vont conquérir le monde à ta gloire nouvelle.
Puis reviennent pareils à des jeunes vainqueurs,
Dans ta ruche toujours noire de travailleurs.

Viennent les lourds bateaux chargés de laine vierge !
Tout un peuple en travail au fond des ateliers,
Tisse avec ces fils noirs des tissus par milliers,
Impatient déjà qu'à l'Occident émergé
Un navire nouveau porteur de laine vierge.

O ma ville brumeuse et triste, ô pays noir,
Ton diadème est fait de hautes cheminées,
Qui, se dressant ainsi que des tours forcenées,
D'un panache de feu s'illuminant le soir,
O Ma Ville brumeuse et triste, ô pays noir.

Mon enfance passée au rythme des machines,
A gardé souvenir de tes bruits familiers,
Et mon âme qu'ému passe un groupe d'ouvriers,
Parfois se remémore ainsi qu'une orpheline,
Son enfance bercée au rythme des machines !

Achille SEGARD.

Roubaix 1900.

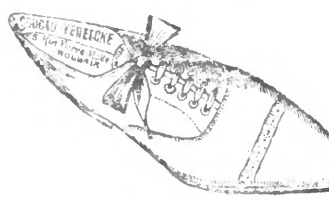

SAVON PARIS-MÉNAGE
pour le linge
L'emploi de ce parfait savon permet de dire :
Antisepsie complète
des germes malsains,
économie de temps,
économie d'argent.
Voilà sont les avantages de Paris Ménage,
le nouveau savon
dédié aux familles par Victor Vaissier
le créateur des fameux savons du Congo
Voir à la 3e page, 5e colonne, la liste des vendeurs du savon Paris-Ménage.

Chronique Locale

ROUBAIX

Ce numéro comprenant huit pages ne doit être vendu que CINQ centimes.

A PROPOS DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE VENDREDI. — Les deux lettres suivantes ont été adressées à M. Henri Carrette, maire de Roubaix :

« Roubaix, 2 juin 1900.

» Monsieur le Maire de Roubaix,

Sans restriction aucune, mes amis et moi, vous avons offerts notre concours au sein des Commissions municipales.

Tout en vous demandant d'y être représentés dans des proportions numériques en rapport avec l'importance de la minorité, nous vous avons proposé, en vue d'être plus utiles aux intérêts communaux, de nous répartir selon nos compétences personnelles.

A cet effet, nous vous avons remis un tableau d'attributions, dont nos collègues de la majorité ont préféré ne tenir aucun compte, marquant par là leur intention évidente d'écarter, autant qu'ils le pourront, le contrôle qu'ils osent appeler de tous leurs cœurs.

J'avais pour moi demandé à entrer dans les commissions de l'Instruction publique, des Beaux-Arts, Théâtres, Assistance publique, Fêtes, etc., que j'estime être de mon ressort.

Vos amis ont préféré me placer dans les commissions d'épuration des eaux de l'Espierre, où je ne pourrai rendre aucun service, n'entendant rien à cette question, qui nécessite, de la part de ceux qui la traitent, des connaissances spéciales, qui me font défaut.

S'il est des gens, qui, sans préparation aucune se prêtent parfois toutes les aptitudes, s'ils s'imaginent être en mesure de suppléer aux connaissances professionnelles ou techniques qu'ils n'ont pas acquises, par leur aplomb, à trancher des choses auxquelles ils n'entendent rien, j'ai toujours, en ce qui me concerne, entendu ne me mêler que des questions que je comprends, et vers lesquelles je crois être porté par mes compétences.

Dans ces conditions, accepter de figurer dans la commission d'épuration des eaux de l'Espierre, serait me moquer de mes électeurs.

N'ayant nullement l'intention de me laisser assimiler à ceux qui se moquent de leurs électeurs, j'ai l'honneur de vous aviser, Monsieur le Maire, que je refuse de faire partie de la sixième commission.

Agréez, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments distingués.

Jules NOYELLE, conseiller municipal.

Monsieur le Maire,

M'associant à la lettre de M. Novelle, qui précède, je décline mon élection comme membre du sixième bureau.

Agréez, Monsieur le Maire, mes salutations empressées.

Victor COUSU.

QUATRE NOUVEAUX FACTEURS DE VILLE A ROUBAIX. — En réponse au vœu émis, il y a quelque temps, par la Chambre de Commerce, M. le Sous-Secrétaire d'Etat des Postes et des Télégraphes vient d'autoriser la création de quatre nouveaux emplois de facteur de ville à Roubaix.

LA SAINT-MAMERT. — C'est dimanche et lundi que la Compagnie des sapeurs-pompiers fêtera la Saint-Mamert. Cette fête a été annoncée, samedi soir, par des salves d'artillerie tirées dans la cour de l'Hôtel.

LES MESSES DE PENTECOTE. — La fête de la Pentecôte donnera lieu, cette année encore, dans la plupart des paroisses, à d'importantes solennités artistiques.

A Saint-Martin notamment, les chœurs, sous la direction de M. Fournier, interpréteront la messe de Dom Perosi, qu'ils ont déjà chantée à Noël dernier. Ils exécuteront aussi l'« O Salutaris » de Samuel Roussau et le « Tantum Ergo » de Gounod.

LES MARIAGES DU LUNDI DE LA PENTECOTE. — 48 mariages sont inscrits pour le lundi de la Pentecôte. On nous prie de dire que M. Milbéo, adjoint au maire, sera à la disposition des intéressés à dix heures précises.

NOS GYMNASTES A PARIS. — Les gymnastes roubaisiens, qui doivent prendre part, dimanche et lundi, à la XXVIe fête fédérale de Paris, sont partis, comme l'après-midi, à une heure, par train spécial. A la « Roubaisienne » et à la délégation de « l'Ancienne » s'est jointe la « Gauloise » de Wattrelos.

Tous nos vœux de succès accompagnent nos concitoyens.

AU CERLE POLYGLOTTE DE ROUBAIX. — La conférence anglaise de M. Marsy sur Manchester a obtenu un plein succès et celle de M. Sherperrel sur Saint-Petersbourg a été aussi beaucoup applaudie.

En comptant ses développements, les membres du cercle ont pu refaire le voyage du regretté président Félix Faure à travers la Cité de Pierre-le-Grand ; et entendre comme un écho lointain des acclamations qui ont salué son passage sur les bords de la Néva.

En somme, agréable soirée, qui sera suivie d'autres également intéressantes, malgré l'attrait des promenades à la fraîcheur qui bientôt vont tenter nos polyglottes.

Les séances du vendredi promettent d'être bien assidues, tant pour le nombre des jeunes conférenciers que pour celui des auditeurs.

Mercredi prochain, réunion de commission à 8 heures et demie du soir.

LES TROIS JUMEAUX DE LA RUE DE BOUVINES. — Les trois jumeaux qui sont venus au monde rue de Bouvines cour Fontier continuent à se très bien porter. Déjà, de nombreuses personnes sont allées les visiter. Les parents de ces nouveau-nés sont des ouvriers, que cette triple naissance tout à fait inattendue va mettre dans la gêne. Nous faisons appel aux personnes charitables pour leur venir en aide.

L'ŒUVRE DE LA BOUCHEE DE PAIN ET DU PRET DU COUCHAGE. — Dons reçus : Quête faite au mariage de M. Fernandez Duforest : 10 fr. 25.

Avis important. — Le Comité prie notamment les porteurs de listes de souscriptions, de vouloir bien adresser au plus tôt aux trésoriers, s'ils ne veulent courir les risques de ne pouvoir être servis, les carnets de reçus commençant à s'épuiser, et la date du tirage allant être fixée très prochainement.

DOTATION DE LA JEUNESSE DE FRANCE. — Les groupes du Jean-Ghislain étant constitués, la recette se fera le 3 juin, de midi à une heure, chez M. Losfeld, « A Baffon », rue de la Vigne, et de 11 heures à 1 heure, chez M. Dhal, Place Saint-Pierre à Croix. La recette au siège social aura lieu de midi à une heure. Les adhésions nouvelles seront reçues aux mêmes moments. Les préparatifs de la fête devant accompagner le tirage de la tombola, étant activement poussés, le Comité espère fixer le tirage prochain dans sa réunion du 13 juin. Il fait un chaleureux appel auprès des sociétaires pour la vente des derniers carnets. La tombola ayant un but absolument charitable, nul doute que les lots ne soient d'ici le tirage remis aux membres du comité qui les solliciteront des personnes généreuses. Ils peuvent être envoyés au siège social, 28, rue du Vieil-Abreuvoir, ou recueillis à domicile. Depuis que M. Deschanel a été nommé président de la Chambre des députés, l'augmentation du nombre des sociétaires a été de 30.000, soit 6.000 par mois en moyenne. L'adhésion comme président d'honneur de la 200e section d'une personnalité des plus honorables de l'industrie roubaisienne donnera, quand elle sera connue, un essor nouveau à la propagande faite par le Comité.

Situation actuelle de la Société : 155.000 sociétaires ; 1533.000 de capital.

UN OUVRIER VICTIME D'UN VOL. — M. Pierre Boone, ajusteur-mécanicien dans l'atelier de construction de MM. Skeene et Devallée, rue Watt, a été victime d'un vol au cours de son travail. Dans un paletot qu'il avait accroché à un clou avant de se mettre à l'ouvrage, se trouvait une somme de 25 fr. Son travail terminé, M. Pierre Boone trouva encore sa veste, mais l'argent avait été enlevé par un individu qui n'a pas été retrouvé. Plainte a été déposée entre les mains de M. Lecomte, commissaire de police du 2e arrondissement.

UN GRAVE ACCIDENT DANS UN ATELIER. — Une ouvrière peigneuse de l'établissement de M. Léon Allart et Cie, Grande Rue, a été victime, samedi matin, d'un grave accident. Hermance Delmaire, c'est le nom de cette femme, était occupée à son travail, lorsque tout à coup, en voulant retirer de la laine de son métier, elle eut la main gauche prise entre les cylindres.

Aux cris de douleur poussés par la blessée, ses compagnes accoururent à son secours et l'on arrêta le métier. Peu après M. le docteur Rousseau venait donner des soins à Hermance Demalaine. Il l'a fait admettre à l'Hôtel-Dieu après lui avoir fait son premier pansement. On craint que l'amputation de trois doigts ne soit nécessaire. La blessée est âgée de 35 ans et habite rue des Filatures, 59.

UN FAUX AGENT DE SURETE. — Samedi après-midi, un individu en état d'ébriété se promenait rue de Ma Campagne et se faisait passer pour un agent de sûreté.

La sûreté, — la vraie, — mise au courant de ce fait, est venue l'arrêter. C'est un nommé Labens Cyr, et il est âgé de 33 ans. On l'a écroué au dépôt du troisième arrondissement.

LES ACCIDENTS DU TRAVAIL. — L'un des ouvriers de MM. Meyer et Boquillon, constructeurs-mécaniciens, a fait une chute, qui lui a provoqué une contusion du genou droit. M. le docteur Lepers qui a examiné le blessé, Adolphe Chais, âgé de 15 ans, demeurant à Wattrelos, lui a prescrit vingt-cinq jours de repos.

— François Casterman, tailleur de pierres, âgé de 32 ans, demeurant rue Saint-Amand, s'est blessé au bras droit en soulevant un fardeau. L'ouvrier, qui travaille pour le compte de M. Albert Lamarque, marbrier, a été l'objet des soins de M. le docteur Lepers qui lui a ordonné quinze jours de repos.

— En marchant sur un clou, Joseph Loens, âgé de 11 ans, demeurant rue Vallon, s'est blessé au pied droit. L'ouvrier qui est occupé dans l'apprêt de M. Alexandre Moorman, devra subir huit jours de repos prescrits par M. le docteur Labbe.

— Florimond Stekelbaut, âgé de 60 ans, demeurant rue de Naples travaillant pour le compte de M. Médard Dekeyser, était occupé à des travaux dans la crèche municipale de la rue de Tourcoing quand, par suite d'un faux mouvement, il tomba d'un échafaudage et se fit des contusions au côté droit. Il devra subir quinze jours de repos prescrits par M. le docteur Rousseau.

— L'une des ouvrières de l'établissement de MM. les Fils d'Alfred Motte, a eu le médius de la main gauche écrasé par son métier. La blessée, Philomène Bourgois, âgée de 27 ans, demeurant rue de Casimir Périer, a été l'objet des soins de M. le docteur Lepers, qui lui a ordonné quinze jours de repos.

— Un forgeron de l'atelier de MM. Vandenhende et ses fils, carrossiers, a été blessé à la jambe gauche, par un morceau de fer. Le blessé, Augustin Degardin, âgé de 18 ans, demeurant rue de Tourcoing, devra subir quinze jours de repos ordonnés par M. le docteur Lepoutre.

— Un tisserand de l'établissement de MM. Boulanger et Frégnac, fabricants, s'est blessé à l'index de la main gauche. M. le docteur Delattre a examiné le blessé, Camille Van Vyve, âgé de 35 ans, demeurant rue des Bouques-Haies, et lui a prescrit trois semaines de repos.

UN ACTE DE PROBITE. — Le jeune Inglebert Henri, élève de l'Institut Turget, a trouvé samedi vers midi dans la rue Neuve, une somme de cent francs qu'il s'est empressé de déposer au commissariat central de police.

DERNIERS MOIS DE VENTE. — Rabais considérable sur toutes les marchandises, à la liquidation des magasins de porcelaine, cristaux, verreries, 11, rue Saint-Georges.

IL EST TEMPS ! PLUS QUE TEMPS de penser au beurre de provision, encore quinze jours et les conserves seront livrées. Les ménagères feront bien de se hâter. C'est une économie réelle que le beurre de conserve, qui se paie, en ce moment, 1 franc de moins au kilog que le beurre d'hiver. La laiterie d'Oostcamp garantit ses beurres de bonne conservation — et les livre dans les meilleures conditions — pour les prix, s'adresser rue du Bois, 13. Beurre salé en détail, délicieux, 2 fr. 90 beurre frais, 3 fr. 30.

A partir de mardi à 10 heures, — fromage blanc délicieux : le kil., 0 fr. 40 ; la livre, 0 fr. 20 ; la demi-livre, 0 fr. 10.

A TOUT ACHETEUR d'une livre de beurre d'Oostcamp, FRAIS ou SALÉ, la laiterie d'Oostcamp,

DONNE GRATUITEMENT une **demi-livre** de fromage blanc — dans ses dépôts, et rue du Bois, 13.

Beurre frais, **3,30** le kilog ; beurre salé, **2,90** le kilog ; exiger le beurre frais en paquets avec la vignette d'Oostcamp. Le beurre salé se vend rue du Bois, 13, seulement.

Pour les beurres de conserves, s'adresser, au plus tôt, RUE DU BOIS, 13, où les pots sont livrés pour la conservation garantie, à des prix défiant toute concurrence.

Vente du **fromage blanc** en gros et en détail ; prix du détail **0,30** centimes le demi-kilogr.

A TOUS, nous recommandons bien volontiers un produit qui s'est déjà acquis une grande réputation, quoique son apparition date d'hier, grâce à son goût agréable et sa grande efficacité. Nous avons nommé La Purgatine qui, comme l'indique son nom, est un nouveau purgatif que l'on sera heureux de connaître. (Consulter la liste des dépositaires en septième page).

69520

Tailleur. — Recommandé la maison ARTHUR VANACKERE, successeur de M. Vanherzeele, RUE DU GRAND-CHEMIN, 433, à ROUBAIX. Vêtements sur mesure pour hommes et enfants ; livrées. Draperies françaises et anglaises. Grand choix de nouveautés de saison. Coupe et travail soignés. Maison de confiance habillant très bien. Location d'habits pour cérémonies.

Pianos. — Jonville-Lelong et Cie, 68, rue d'Lakermann, Roubaix, seuls représentants des pianos Gaveau. En magasin pianos de toutes factures. Harmoniums. 61430

AVANT d'acheter vos cadeaux de Première Communion, visitez la **Maison Masurel-Deleboin** 15, Rue du Vieil-Abreuvoir, à Roubaix ; vous y trouverez un choix considérable d'objets de tous genres de première fraîcheur, vendus dans de très bonnes conditions. La maison est fermée le dimanche, à 1 heure. 65115

Pour l'achat d'un piano, adressez-vous de confiance, à la Maison Marcelli, 3, rue du Bois, Roubaix. 6715

CROIX

UN ACCIDENT DE VOITURE. — UNE FILLETTE BLESSÉE. — Cet accident s'est produit samedi dans la matinée, à proximité du bureau de poste. Un marchand de lait, Amedée Dekeyser, demeurant rue de Wasquehal, portait sa livraison habituelle au domicile de ses clients ; il avait avec lui sur la voiture, sa petite fille, âgée de 11 ans. Tout à coup, au moment où il passait à l'extrémité de la Grand'Place, en face du bureau de poste, le cheval s'abattit ; l'un des brancards du véhicule se brisa et les deux personnes furent précipitées à terre. La fillette reçut sur la jambe un tonneau vide qui s'était échappé et fut de la sorte assez grièvement contusionnée. Après avoir reçu des soins à l'estaminet Hurtebise, l'enfant a été reconduite par son père à son domicile.

CERTIFICATS D'ETUDES. — Les diverses écoles communales de Croix se préparent à présenter un certain nombre de leurs élèves aux examens du certificat d'études : 20 par l'école de M. Mathieu ; 16 id. M. Dhermies ; 12 id. Mlle Lesne ; 9 id. Mme Devillers ; 6 id. Mme Merlier ; soit en tout 63 élèves.

WASQUEHAL

LA FIEVRE APHTEUSE. — Cette maladie vient d'être constatée par M. Bertrand, vétérinaire à Roubaix, dans une vâture située près de la gare de Croix, chez un certain nombre d'animaux de l'espèce bovine appartenant à MM. Delesalle frères, cultivateurs à Wasquehal. Les mesures réglementaires ont été appliquées pour enrayer la contagion.

FLERS-LREUCQ

UN VOL AU HAMEAU DU SART. — Dans la nuit de vendredi à samedi, des rôdeurs audacieux ont pénétré dans la ferme de M. Mesplomb, au hameau du Sart, près du château de M. le comte de Wazieres, ont enmené des écuries un jeune veau qu'ils ont abattu et dépouillé ensuite dans la pâture voisine. Le garde Coubeteux, prévenu par le fermier, a opéré des recherches dans la journée de samedi. D'autre part, une enquête est ouverte par la gendarmerie de Roubaix. L'animal dérobé avait une valeur de cent francs.

BAISIEUX

ARRESTATION D'UN FRAUDEUR. — Deux préposés de douanes de Baisieux Route, MM. Gendre Pierre et Raffoli J.-B., qui se trouvaient, vendredi vers dix heures du soir, de service à « La Voûte », aperçurent longeant la voie ferrée, un individu, Dhennin Albert, âgé de 20 ans, tonnelier à Baisieux, qui se mit à fuir à leur aspect. L'un des deux douaniers, M. Gendre se mit à sa poursuite et parvint à l'arrêter. Le fraudeur fut trouvé porteur d'une certaine quantité d'allumettes chimiques de 2 kilos de café, 3 kilos de tabac haché et de 5 kilos de tabac en poudre, le tout d'une valeur de 80 francs. Le prisonnier a été conduit à Lannoy samedi matin.

SAILLY

NOCES D'OR. — Demain lundi, les époux Colin-Dupire, célébraient le cinquantième anniversaire de leur mariage. Tous deux sont originaires de Sailly ; M. François Colin, a 83 ans et Mme Colin, née Sophie Dupire, en a 84. Ils se sont mariés à Sailly en 1850.

Une messe sera dite à l'intention des jubilaires à neuf heures. Ils seront conduits en cortège à l'église ; une délégation du Conseil municipal leur fera honneur.

TRESSIN

ARRESTATION D'UN INSOUMIS. — Samedi matin, à quatre heures, la gendarmerie de Lannoy est allée mettre en état d'arrestation, Auguste Voupée, âgé de 33 ans, insoumis de la classe 1886. Cet homme a manqué aux deux périodes de 28 jours qu'il devait accomplir et il était recherché par le recrutement de Dunkerque. Il était chez M. Parent, piqueur agricole, où il loge, lorsqu'il fut cueilli au sont du lit. Il dût, hélas, faire une promenade matinale jusqu'à la gendarmerie de Lannoy, en attendant d'aller rejoindre son corps d'affectation.

TOUFFLERS

UN ACCIDENT MORTEL. — UN ENFANT DE QUATRE ANS TUE EN JOUANT. — Samedi matin, vers neuf heures, un bien pénible accident est survenu au hameau du Quesnoy.

Un enfant de quatre ans, qui s'amusait dans la rue, avec ses petits camarades, a trouvé la mort dans des circonstances dramatiques.

Le petit Alfred Debue, c'est son nom, se trouvait près de la ferme exploitée par M. Emile Dhallmin, à la limite extrême de la commune, du côté du territoire de Leers. Il jouait avec son jeune frère Clement, âgé de deux ans, et avec d'autres gamins que l'on n'a pu connaître ; ils étaient à environ cinquante mètres de la maison d'habitation des parents du jeune Debue.

Tout était calme dans le quartier. Tout-à-coup la sœur de lait du petit Alfred, Julienne Farcy, âgée de treize ans, qui se trouvait seule à la maison, entendit pleurer dans la rue. Elle sortit et aperçut le petit Clement tout en larmes. Elle informa une voisine, Mme Jonville, qui vint avec ces dernières enfants.

Elle vit alors avec stupeur que le petit Alfred Debue se trouvait à terre, en dessous d'une voiture sans roue, vulgairement appelée « Baneau » et s'adaptant à une calandre à trois roues. Elle souleva le véhicule, et saisit, dans ses bras, le petit Alfred, qui se trouvait alors le corps plié en deux et recourbé, la tête entre les jambes et la figure contre terre.

Le sang jaillissait en abondance du nez et de la bouche.

On le transporta de suite dans la maison de ses parents, où lui furent donnés les premiers soins.

Une demi-heure après, M. le docteur Wartel de Lys, arrivait, et reconnaissait que l'état de l'enfant était grave. Il essaya de le ranimer, mais en vain : il était toujours sans connaissance. A dix heures et demie il expirait.

Comment l'accident s'est-il produit ? Voici ce que nous voyons supposer d'après l'enquête que nous avons faite sur les lieux.

Le « baneau » se trouvait d'ordinaire contre le mur de la ferme, le fond extérieur tourné du côté de la chaussée. Les enfants qui s'amusaient sur ce véhicule, y montaient ensemble ; leurs corps auraient fait contre poids, et le « baneau » se serait renversé sur eux. Les uns prétendent le dégager, ont pu le sauver à temps, mais la jeune Alfred Debue aurait été surpris de son côté et se serait trouvé la colonne vertébrale brisée.

Le seul témoin que l'on connaisse de cette triste scène est le frère de la victime, le petit Clement, âgé de deux ans. Quant aux autres enfants, on ne les connaît pas encore. Les uns prétendent qu'ils ont disparu, les autres disent qu'ils ont pris la fuite, mais on ne connaît pas encore leurs noms.

Le père est le [illegible] de la petite victime. [illegible] mer avec une tonnelle [illegible] que, dans l'insouciance [illegible] bonté sont [illegible] nous nous sommes rencontrés, vous que je crois si loyale, si bonne, et moi que vous croyez capable de dévouement...

Jamais Naïe n'avait entendu de si affectueuses paroles. Elle sentait que ce jeune homme avait éprouvé, parmi ses amis, dans sa famille peut-être, de cruelles désillusions, qu'il ne pouvait pas encore lui dire clairement. Oui, ils s'étaient rencontrés, malheureux tous deux, simples et tendres, pareils en bien des points : lui, ce fils de millionnaire, et elle, simple petite paysanne, à peine affinée par Paris.

Et c'était doux et bon de l'écouter, de se laisser pénétrer par sa voix caressante ; mais elle eut honte, tout à coup, de s'abandonner à une telle impression, et elle l'interrompit presque violemment :

— Monsieur, pour vous, pour moi, assez ! Je vous en prie ! Je vous l'ordonne... Nous ne nous verrons plus !

Puis elle s'adoucit :

— Je conserverai de vous le souvenir le plus charmant, le plus reconnaissant, et ce souvenir se placera dans mon âme auprès d'un autre qui m'est profondément cher...

Claude eut un douloureux tressaillement.

— Vous conserverez de moi, Monsieur, le souvenir d'avoir accompli une bonne action. Et, puisque vous croyez au ciel, au bon Dieu, en qui j'ai confiance, je prierai pour vous, souvent. J'espère...

Elle sourit tristement.

— J'espère que je vous aurai porté bonheur. Et maintenant, adieu, Monsieur !

— Mademoiselle, je ne veux pas prolonger un entretien qui ne vous a que trop fatiguée. Je reviendrai demain ; et quand nous nous connaîtrons mieux...

Elle secoua la tête :

— Ma décision est irrévocable. Demain, je vous dirai ce que je vous ai dit aujourd'hui... Rappelez-vous que vous m'avez promis le secret ?

(A suivre) PIERRE SALES.

Feuilleton du Journal de Roubaix — N° 50

LA FÉE DU GUILDO

par Pierre SALES

XVII

A NORMAND BRETON ET DEMI.

— Je l'ai vu là, Mademoiselle, un rapprochement voulu par le ciel ; j'ai cru sincèrement que Dieu nous avait mis sur le chemin l'un de l'autre... Bien des femmes riraient de m'entendre exprimer une pensée si naïve ; mais vous, une Bretonne !...

Naïe sourit tristement : sans doute, il y avait eu là une indication très manifeste de la volonté de Dieu.

— Merci, Monsieur... Mais ce n'est pas une fée que vous avez sauvée ; ce n'est qu'une pauvre, une bien pauvre fille...

Puis elle ajouta, avec un peu d'enjouement :

— Quant au trésor, hélas...

— Pardon, dit vivement Claude, je l'ai déjà trouvé, et par vous. Aussi, tant que vous ne m'aurez pas dit votre nom, ne verrai-je en vous que ma chère petite fée du Guildo !

— Je vous ai fait trouver un trésor... moi ?

— Oui, Mademoiselle. Pour vous sauver, j'ai perdu un jour, c'est-à-dire que je suis rentré un jour plus tard au Havre. Cela m'a fourni l'occasion d'obliger un voyageur rencontré en pleine mer, un voyageur que je n'aurais certainement pas rencontré la veille, et lui-même, il y a peu de jours m'a rendu un tel service que cela s'équivaut, pour moi, à la trouvaille du plus riche trésor... Vous ne comprenez pas très bien ? Je vous expliquerai mieux quand nous serons tout à faits amis...

Et puis, je crains de vous fatiguer ?

Elle secoua la tête. Non, elle ne ressentait aucune fatigue [illegible] elle comprenait un tel besoin d'interroger, de savoir, de se rendre compte de la situation où elle se trouvait, pour agir ensuite, empêcher l'infamie que son absence allait peut-être permettre de consommer.

— J'ai donc été bien malade, Monsieur ?

— Vous étiez comme morte quand nous vous avons retirée de l'eau ; encore une ou deux minutes, et l'asphyxie eût été complète. Mais, de cela, nous vous avons vite guérie... Seulement, vous avez eu ensuite une longue fièvre... de nombreux accès de délire résultant de votre faiblesse... et même un trouble presque constant de la pensée provenant... des blessures que vous vous étiez faites à la tête en tombant.

Claude s'arrêtait entre chaque phrase, mais aussitôt le regard interrogateur de Naïe lui demandait :

— Et après ?

Et il donnait des détails sur leurs angoisses, leurs espérances, leurs désillusions, sur les soins dont la garde, le médecin et lui, l'avaient entourée, et sur l'inquiétude qui le torturait, lui, à cause du mystère qu'il avait déployé.

— Je me disais souvent que je n'avais pas le droit de vous cacher ainsi !

— Si. Vous avez bien fait... Oh ! oui !

Un point du récit de Claude lui causait pourtant une terrible angoisse : c'est que, depuis le drame, elle eût été privée de sa raison.

— Ainsi, pendant un mois... car il y a bien un mois, me dites-vous ?...

— Un peu plus de cinq semaines, Mademoiselle.

— Ce délire n'a pas cessé ?

— Le délire venait surtout le soir, au moment de la fièvre ; le reste du temps, c'était plutôt une sorte de trouble causé par ces deux fractures que vous aviez au crâne, et dont, au reste, on ne verra bientôt même plus la trace.

— Bref, j'ai été folle ?

— Folle ?... Allons donc !

Claude protestait énergiquement, autant pour se rassurer lui-même que pour rassurer la jeune fille ; mais elle lut la terreur dans ses yeux et se sentit toute déconcertée. Oh ! comme il allait falloir agir avec prudence ! Si, dès les premiers mots, on lui disait qu'elle était folle...

Du moins, elle était certaine, par son malheur, par sa faiblesse, d'avoir conquis une chaleureuse amitié, une affection si désintéressée, si délicate qu'elle ne demandait aucune récompense. Elle en était touchée jusqu'au fond de l'âme, et son malheur lui semblait moins rigoureux.

Mais, hélas ! un destin fatal la séparait à jamais de tout bonheur, de toute consolation. Sa vie devait être toute à ses devoirs, maintenant, si cruels, si rigoureux qu'ils fussent. Elle ne les entrevoyait pas encore d'une façon bien certaine, elle ignorait comment elle devrait agir, si elle devrait prévenir les autorités, sa Emilienne, ou la baronne de Kermerie, ou supplier une dernière fois le misérable de disparaître... Pour cela, elle dû identifier [illegible] les circonstances... Mais, ensuite, il ne lui restait plus qu'un but, un désir : se consacrer à l'éducation du petit [illegible] de l'enfant de [illegible] Et pas d'autre affection ne devrait trouver place en son cœur.

Et pourtant, elle était attendrie par l'amitié qu'elle lisait dans ce bon regard, dans ce sourire caressant qui l'enveloppaient, qui pénétraient en elle.

— Ainsi, Monsieur, reprit-elle, après un long silence, durant lequel leurs âmes peut-être communiquèrent, je vous dois, à vous seul, d'être encore de ce monde ?

— Et c'est la plus grande joie que j'aie éprouvée de ma vie !

— Pourtant, je vais vous demander de m'oublier... Oh ! ce n'est pas par ingratitude. Mais le malheur m'a si fortement touchée que je craindrais qu'il n'en rejaillisse quelque parcelle sur vous... Vous connaissez la famille de Preuilly...

— Et vous aussi, sans doute ?

— Raison de plus pour qu'il n'y ait plus jamais rien de commun entre vous et moi ! J'ai besoin du silence, de l'oubli. A personne ne révélez jamais que vous m'avez sauvée... On me croit morte, évidemment...

— Qui, on ?

— Des personnes que vous ignorerez sans doute toujours. Et cela vaut mieux. Puisque vous avez gardé mon secret jusqu'ici, gardez-le à jamais. Et quant à nous deux, Monsieur, il est inutile que nous nous revoyions ; je ne pourrais être qu'une bien triste complication dans ma vie... Oh ! je sens bien qu'un lien se forme vite entre nous : de la bienveillance de votre part, cet attachement si naturel à un être qu'on a arraché à la mort : de ma part une infinie reconnaissance. Et cela ne peut pas être, Monsieur ! Je vous jure que cela ne sera jamais possible ; aussi je vous supplie de me laisser quitter le Havre sans chercher à savoir qui je suis, où je vais... Je vous ai détourné de votre route, qui doit être heureuse et brillante. Je vous bénirai à jamais, mais dans la solitude la plus entière